

Incorporation des professionnels

Le service

L'incorporation permet à tous les professionnels, sous réserve de l'approbation de leur ordre respectif, d'exercer leur profession par le biais d'une société par actions. Les professionnels de Mallette peuvent vous accompagner dans votre démarche afin d'évaluer adéquatement l'intérêt. Cette évaluation permettra de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les économies ou reports d'impôt résultant de l'incorporation de votre profession?
- Quels sont les frais annuels pour exercer votre profession par le biais d'une société par actions?
- Quelles sont les autres planifications fiscales qui pourraient être réalisées afin d'augmenter vos économies ou reports d'impôt?
- Y a-t-il un avantage financier à l'incorporation?
- Existe-t-il d'autres avantages ou inconvénients inhérents à cette démarche?
- Est-il possible de transférer des revenus à d'autres membres de la famille?
- Est-ce que l'utilisation d'une fiducie familiale pourrait également être avantageuse?

La clientèle cible

Les professionnels qui désirent prendre une décision éclairée quant à l'incorporation de leur profession et les futurs professionnels qui entreprendront leur carrière à court ou à moyen terme.

Les avantages pour le client

Les professionnels de Mallette ont développé une expertise et des outils de travail efficaces permettant d'évaluer précisément les économies d'impôt inhérentes à l'incorporation pour chacun des professionnels, et ce, en fonction de la situation personnelle de chacun.

Au-delà de l'économie d'impôt, les professionnels de Mallette ont raffiné les stratégies fiscales permettant de maximiser les avantages inhérents à l'incorporation. Les professionnels de Mallette vous accompagneront afin de vous permettre de prendre une décision éclairée.